

Communiqué de presse CPA

Le CPA exclu de la réunion des ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des Peuples Autochtones.

Le 12 novembre 2020 (Ottawa, ON)

Le Congrès des Peuples Autochtones (CPA) condamne l'exclusion de ses voix d'une réunion de haut niveau sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des Peuples Autochtones (DNUDPA). La réunion d'aujourd'hui des ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux ainsi que certaines organisations autochtones nationales, discuteront du projet de loi pour mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA), organisée par le Ministère de la Justice.

Le Chef National du CPA Elmer St-Pierre a déclaré : « L'exclusion du CPA de cette réunion n'est rien de moins que du profilage racial révélateur d'un racisme systémique de la part de soi-disant fonctionnaires de la Justice. La perspective des peuples autochtones hors réserve n'est pas facultative. C'est une obligation. »

Le Ministère de la Justice a organisé cette rencontre avec seulement trois (3) des cinq (5) organisations autochtones nationales, laissant de côté le CPA et l'Association des femmes autochtones du Canada. Le ministère exclut délibérément la contribution des Autochtones hors réserve. Tandis que d'autres organisations autochtones ont bénéficié de plusieurs mois de consultation, le CPA s'est vu offrir un geste creux de deux (2) courtes rencontres.

« En tant que Chef national, et individu autochtone à la base, j'ai honte de ce gouvernement. Toute discussion concernant la législation qui affecte nos droits en tant que peuples autochtones sans le CPA à la table, est disgracieux. » dit M. St-Pierre. Le CAP représente des électeurs partout au Canada dont la contribution est volontairement ignorée par le gouvernement fédéral.

La Déclaration des Nations Unies sur les droits des Peuples Autochtones est le résultat de nombreuses années de plaidoyer et de négociations par les Peuples Autochtones travaillant avec les nations États pour lutter contre l'oppression systémique et coloniale subie par les Peuples Autochtones du monde entier. Dans son essence, il crée l'opportunité pour les nations d'être en mesure d'entamer le processus de réconciliation pour le respect des peuples autochtones et de leur droit inhérent à l'autodétermination.

L'Article 38 de la Déclaration demande à tous les États, en consultation et en coopération avec les peuples autochtones, de prendre les mesures appropriées, y compris des mesures législatives pour commencer la mise en œuvre de la Déclaration. Le Canada ne respecte pas l'esprit de la Déclaration des Nations Unies en n'impliquant pas tous les peuples autochtones de manière équitable.

Le Congrès des Peuples Autochtones est l'organisation autochtone nationale reconnue par le gouvernement fédéral qui représente les Indiens inscrits hors réserve et les Indiens non-inscrits, les Métis et les peuples autochtones Inuits du Sud. Plus de 80% des peuples autochtones vivent hors-réserves. Le CPA existe depuis 1971, rassemblant les organisations provinciales et territoriales d'un océan à l'autre. Le CPA est responsable des victoires en matière de droits autochtones, comme la décision de la Cour Suprême concernant le CPA et l'Arrêt Daniels du 14 avril 2016, et la lutte pour l'inclusion de l'Article 35 de la Loi constitutionnelle.